

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi quatre novembre deux mille vingt-quatre à vingt heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
M. Sylvain Bourque, conseiller
Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Est absent : M. Joshua Burns, conseiller

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation du rapport financier 2023;
4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024;
5. Approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 21 octobre 2024;
6. Comptes/finances pour approbation;
7. Correspondance;
8. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes impayées;
9. Liste des routes à déneiger pour l'hiver 2024-2025;
10. Association du programme Gladiateurs Baie des Chaleurs – Demande de tarif réduit;
11. Assemblée publique de consultations concernant le projet de règlement numéro 336-2024 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (façade avant) de la municipalité de Caplan;
12. Adoption « sans changement » du règlement 336-2024 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (façade avant) de la municipalité de Caplan;
13. Assemblée publique de consultations concernant le projet de règlement numéro 337-2024 modifiant le Règlement numéro 213-2013 « Règlement de zonage » de la municipalité de Caplan;
14. Adoption « sans changement » du 2^{ième} projet de règlement numéro 337-2024 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Caplan; **Retiré**
15. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2023;
16. Employé au Centre sportif – fin d'emploi;
17. Employé au Centre sportif John Lapointe – autorisation d'embauche;
18. Achat du bâtiment de la Caisse populaire – Déclaration d'intérêt à la signature de la promesse de vente;
19. Jeep Compass 2012– autorisation de vente pour pièces par appel d'offres;
20. Avis de motion règlement 2024-338;
21. Adoption du projet de règlement 2024-338 portant sur la régie interne des séances du conseil municipal de Caplan;
22. Autre(s) sujet(s) :
23. Suivi des dossiers des élus;
24. Période de questions;
25. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un mot de bienvenue, le maire, Mme Lise Castilloux, procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 024-11-272

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Paul-Égide Bourdages propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 22, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2023 PAR LE VÉRIFICATEUR EXTERNE

RÉSOLUTION 024-11-273

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-11-274

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 21 OCTOBRE 2024

Il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 21 octobre 2024 avec une dispense de lecture puisqu'une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-11-275

6. COMPTES/FINANCES POUR APPROBATION

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois d'octobre 2024 soient acceptés pour un montant global de 751 134.91\$ incluant la période de paie. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté

7. CORRESPONDANCE

6.1 Mérite municipal;

RÉSOLUTION 024-11-277

8. DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QU'une liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité (art. 1022 C.M.) doit être déposée par le greffier-trésorier;

POUR CE MOTIF, il est proposé monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte de procéder à la vente pour non-paiement de taxes selon les mêmes modalités que par les années précédentes, soit ceux ayant un solde non payé pour 2023, si ce n'est pas une mise à jour;

Que le conseil municipal exclut de la vente pour taxes le terrain suivant :

Lot 5 383 165

Que les montants inférieurs à 10 \$ ne soient pas visés par cette démarche;

Que des frais seront applicables pour les contribuables dont un courrier recommandé doit être acheminé (montant déboursé affranchissement).

Adopté.

RÉSOLUTION 024-11-278

9. LISTE DES ROUTES À DÉNEIGER POUR L'HIVER 2024-2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, une Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques, dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut adopter par résolution des mesures non réglementaires ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement # 127-2004 régissant le déneigement des chemins municipaux a été modifié pour en retirer l'annexe A, afin d'adopter annuellement la liste des routes qui seront entretenues ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal décrète que les chemins suivants seront entretenus pour la circulation des véhicules automobiles pour la saison hivernale 2024-2025 soit :

NOM	DÉTAILS
2 ^e Rang Est	de la limite de Saint-Siméon à la route des Érables
2 ^e Rang Ouest	de la route des Érables à la dernière maison à l'Ouest de la route Bourdages
3 ^e Rang Ouest	
4 ^e Rang Est	Stationnement de la Mélézière aux 2 ans - entente avec Municipalité St-Alphonse (St-Alphonse 2023-2024)
Arsenault, route	de la Route 132 au 2 ^e Rang
Aunes, rue des	de la route des Érables à la rue de Cèdres

Bouleaux, rue des	section Est
Bourdages, route	le déneigement pourra être interrompu lors de fortes précipitations ou de vent fort
Cèdres, rue des	
Cerisiers, rue des	Jusqu'à la station de pompage
Chênes, rue des	déneigement après la fin des précipitations, sauf si les propriétaires sont présents en hiver au # 6
Cyprès, rue des	
Dion, route	de la Route 132 au 2 ^e Rang
Épinettes, rue des	
Frênes, rue des	de la Route 132 à la dernière maison # 9, rue des Frênes
Lilas, chemin des	
Loubert, route	jusqu'à la maison # 555
Mélèzes, chemin des	de la Route 132 au 2 ^e Rang
Merisiers, rue des	
OMH au 5, boul. Perron Est (l'entrée)	ancienne rue des Sorbiers
Petit-3 ^e Rang Ouest	jusqu'au réservoir R-1
Peupliers, rue des	
Pins, route des	
Plage-du-Ruisseau, chemin de la	
Plage-du-Village, chemin de la	
Plaines, rue des	
Poirier, route	du 2 ^e au 3 ^e Rang
Pommiers, rue des	
Sapins, rue des	
Saules, rue des	
Trembles, chemin des	

Adopté.

RÉSOLUTION 024-11-279

10. ASSOCIATION DU PROGRAMME GALDIATEURS BAIE DES CHALEURS – DEMANDE DE TARIF RÉDUIT CONSIDÉRANT

CONSIDÉRANT la résolution 023-11-670 autorisant un tarif réduit pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE l'association fait la demande de reporter cette tarification pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un tarif réduit de 50\$ par heure à l'Association du programme Gladiateurs baie des Chaleurs.

QUE ce tarif soit valable pour la saison 2024-2025.

Adopté

11. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATIONS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (FAÇADE AVANT) DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Ce Règlement a pour objet et conséquence de modifier le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (façade avant) de la municipalité de Caplan

Madame le maire, Lise Castilloux, répond aux questions citoyennes.

Adopté

RÉSOLUTION 024-11-280

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205-2012 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE (FAÇADE AVANT) DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Il est proposé par monsieur Sylvain Bourque, appuyé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité que le Règlement numéro 336-2024 modifiant le Règlement numéro 205-2012 (Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (façade avant)) de la municipalité de Caplan soit adopté.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Caplan pour fin de consultation.

Adopté à Caplan, ce 4 novembre 2024.

13. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2013 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN

Ce projet de règlement a pour objet et conséquence de modifier le règlement de zonage de la municipalité de Caplan.

Madame le maire, Lise Castilloux, répond aux questions citoyennes.

Adopté

RÉSOLUTION 024-11-281

14. **ADOPTION « SANS CHANGEMENT » DU 2^{IÈME} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

POINT RETIRÉ

15. **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023**

Le maire, Mme Lise Castilloux fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel que vérifié par la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton;

Ce rapport sera publié sur le site internet de la Municipalité.

RÉSOLUTION 024-11-282

16. **EMPLOYÉ AU CENTRE SPORTIF – FIN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT la gestion complexe des horaires de travail;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements au niveau de la main d'œuvre doivent être apportés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin au lien d'emploi avec monsieur Christian Dion manœuvre au Centre sportif John Lapointe.

Adopté

RÉSOLUTION 024-11-283

17. **EMPLOYÉ AU CENTRE SPORTIF JOHN LAPOINTE – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT le besoin de main d'œuvre au Centre sportif John Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste et les entrevues qui ont eu lieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de monsieur Alain Lucas au poste de manœuvre au Centre sportif John Lapointe;

QUE les conditions prévues à l'entente 2022-2026 avec les employés s'appliquent.

Adopté

RÉSOLUTION 024-11-284

18. **ACHAT DU BÂTIMENT DE LA CAISSE POPULAIRE – DÉCLARATION D'INTÉRÊT À LA SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE**

CONSIDÉRANT l'article 14.2 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse de vente de la Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs concernant un bâtiment situé au 97, boulevard Perron Ouest à Caplan;
CONSIDÉRANT QUE la signature de cette promesse de vente représente un engagement de crédit selon le « manuel de la présentation de l'information financière municipale – Décembre 2023 »;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Caplan déclare à ses citoyens son intérêt à signer la promesse de vente déposé par Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs au montant de 214 000\$ dans le cadre de l'acquisition du bâtiment localisé au 97, boulevard Perron Ouest à Caplan.

QUE comme prévu à l'article 14.2 du Code municipal du Québec les personnes habiles à votes soient consultées dans le cadre de ce projet d'engagement de crédit.

Adopté

RÉSOLUTION 024-11-285

19. JEEP COMPASS 2012 – AUTORISATION DE VENTE POUR PIÈCES PAR APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT l'état de désuétude du jeep Compass 2012 de la municipalité;
CONSIDÉRANT QUE les gestionnaires jugent qu'il n'est pas opportun de poursuivre l'investissement monétaire dans la prolongation de la vie de ce véhicule;
CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente pour les pièces par appel d'offres du Jeep Compass 2012.

QUE le prix de départ de la vente soit 300\$

Adopté

20. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 338-2024

Monsieur Paul-Égide Bourdages, conseiller donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil municipal e règlement 338-2024 ayant pour objet et conséquence la régie interne des séances du conseil municipal de Caplan sera adopté.

RÉSOLUTION 024-11-286

21. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-338 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAPLAN

ATTENDU l'article 491 du *Code municipal du Québec* qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ;

ATTENDU que la Municipalité de Caplan désire agir afin de maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal ;

ATTENDU qu'il est opportun que le Conseil adopte un règlement à cet effet ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 4 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu que le règlement suivant soit adopté :

Adopté

22. AUTRE (S) SUJET(S)

23. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Chacun des élus présents fait un résumé de ses dossiers.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 024-11-287

25. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Jean-Marc Moses la séance est ajournée au 18 novembre 2024 à 19 heures à la salle multifonctionnelle.

Il est 21h25.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.